



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION,
DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

1^{re} DIRECTION
SERVICE DE L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Nos réf. : D1/REGL/AMR/CIRC112

ADRESSE VISITEURS:

Cité administrative de l'Etat
Arcades D - 4^{ème} étage
Rue Royale, 204
B-1010 BRUXELLES

ADRESSE RÉDIER:

Cité administrative de l'Etat
Boulevard Pochéco, 19 - 8^{ème} D
B-1010 BRUXELLES

Tél. : 32(0)2/210.55.11 - Télex: 64556 EDUNAT B - Télécopieur: 32(0)2/210.55.17

- Aux Chefs des établissements d'enseignement supérieur autre qu'universitaire organisés et subventionnés par la Communauté française;
- Aux Administrations des Provinces et des Communes qui dirigent un établissement d'enseignement supérieur autre qu'universitaire;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements libres d'enseignement supérieur autre qu'universitaire.

POUR INFORMATION

- Aux membres du service d'inspection de l'enseignement supérieur;
- Aux vérificateurs de l'enseignement supérieur.

Bruxelles, le 12 MAI 1992

16880x 83

OBJET : Formes et mentions des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur paramédical de type court.

Suite à la nomination de M. L. ONKELINX en qualité de Ministre de l'Intégration sociale, de la Santé publique et de l'Environnement, la mention

"AU NOM DU MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES DU ROYAUME DE BELGIQUE,

Le Directeur général,"

est remplacée par la mention

"AU NOM DU MINISTRE DE L'INTEGRATION SOCIALE, DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT DU ROYAUME DE BELGIQUE,

Le Directeur général,".

2.

Cette mesure est d'application à partir de la présente année scolaire.

Aucune rature ou surcharge ne sera admise sur les titres qui seront présentés.

Le Directeur général,

A. PHILIPPART.